

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DU 23 MAI 2014

Président : Monsieur GIROT Thierry,

Présents :

M.GIROT Thierry, M.GIRAUD Fabien, M.VALETTE Michel, Mme CHANUT Nathalie, Mme COURTAULT Joëlle, Mme CURINIER Maria Isabel, M. EYMARD Frédéric, Mme FAURE Monique, Mme MAGALDI Bernadette.

Absents excusés : Mme CHAMBARD Chantal (pouvoir), M.CHAUSSINAND Laurent,

ORDRE DU JOUR

1. **Rendu du Conseil Communautaire Val' Eyrieux du 28 Avril 2014,**
2. **Commission d'Appel d'Offres : Modification de la représentation,**
3. **SDE07 : Certificats d'Économie d'Énergie,**
4. **CDGFPT : Convention dossiers CNRACL,**
5. **Trésor Public : Poursuites OTD,**
6. **Poste de surveillant de baignade 2014,**
7. **Emploi Saisonnier Juillet 2014,**
8. **Demande d'enquête publique pour régularisation cadastrale,**
9. **Délégués communaux : Association des Communes Forestières d'Ardèche,**
10. **Questions diverses.**

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18 heures.

Désignation du secrétaire de séance : Mme CURINIER Maria Isabel est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 11 avril 2014 : Remarques : néant

1) Rendu du Conseil Communautaire Val' Eyrieux du 28 Avril 2014 :

Monsieur le Maire fait par au Conseil Municipal du rendu du Conseil Communautaire Val'Eyrieux. Lors de ce Conseil Il a été procédé au vote des taux Intercommunaux : Taxe d'Habitation (TH), Foncier Bâti (FB), Foncier non Bâti (FNB), Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

TH	9,92 %. Ce qui se traduit par une augmentation de 1,12 % pour l'année 2014,
TFB	1,53 %. Le taux est à 0,488 % pour 2014 avec un taux de convergence de 0,0862% sur 13 ans
TFNB	8,41 %. Le taux est à 5,62% pour 2014 avec un taux de convergence de 0,2323% annuel sur 13 ans,
CFE	25,14 % Le taux est à 22,31% en 2014 avec un taux de convergence de 0,3544% sur 9 ans.

Monsieur le Maire explique que ces taux de convergence, rendus obligatoires par la fusion des intercommunalités, auront pour conséquence une augmentation sensible de l'ensemble des taxes ménages et entreprises des parts intercommunales en 2014 pour la zone des Boutières.

Le Conseil Communautaire par 38 voix pour et 11 abstentions a voté ces taux de fiscalité.

2) Commission d'appel d'offres : Modification de la représentation,

Conformément à l'article n° 22 du nouveau Code des Marchés Publics qui précise, pour les communes de moins de trois mille habitants, que cette commission doit être composée du Maire ou de son représentant, Président, et de trois membres du conseil municipal titulaires et des suppléants en nombre égal.

Sont nommés à cette commission :

Président : M. GIROT Thierry – Maire

Membres titulaires

Membres suppléants

M.VALETTE Michel

Mme FAURE Monique

M.EYMARD Frédéric

Mme MAGALDI Bernadette

Mme COURTAULT Joëlle

M. GIRAUD Fabien

3) SDE07 : Certificats d'Économie d'Énergie,

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ardèche (SDE07) qui nous informe que le remplacement des éclairages publics en 2013 a permis des économies d'énergie et que cette action est éligible au dispositif national des certificats d'économie d'énergie (CEE). La commune par délibération donne son accord à l'unanimité, pour fournir l'exclusivité à ce syndicat de l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre des CEE.

4) CDGFPT : Convention dossiers CNRACL :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de proroger la convention actuelle, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL (retraite) du personnel titulaire communal. Une nouvelle convention doit être établie au plus tard en décembre 2014. Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour proroger cette convention.

5) Trésor Public : Poursuites Opposition à Tiers Détendeurs (OTD),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à Monsieur le Receveur Municipal l'autorisation permanente de poursuites, aux fins de procéder au recouvrement de diverses créances, par voie d'OTD et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette démarche.

6) Poste de surveillant de baignade 2014 :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un poste de surveillant de baignade titulaire du BNSSA, pour les mois de juillet et août 2014.

7) Emploi Saisonnier Juillet 2014 ;

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité décide de créer du 7 au 31 juillet 2014 un emploi saisonnier pour des travaux techniques divers de 35 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du SMIC.

8) Demande d'enquête publique pour régularisation cadastrale,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de transférer une surface de 30 m² environ du domaine public à un propriétaire contigu à la parcelle AB388 pour régularisation cadastrale. Monsieur le Maire explique qu'il y a nécessité de faire procéder à une enquête publique préalable à cette opération de transfert de propriété. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'enquête publique.

9) Délégués communaux : Association des Communes Forestières d'Ardèche,

Le Conseil Municipal désigne comme délégués communaux à l'association Forestière d'Ardèche : Titulaire M. EYMARD Frédéric – suppléant M GIROT Thierry.

10) Questions diverses :

- a) Exposé du dernier Conseil Syndical du PNR des Monts d'Ardèche par M. EYMARD Frédéric.
- b) Réponse à question écrite de M.ALLIGIER Jean sur les chemins ruraux de la commune.
- c) Préparation du bureau de vote des élections européennes.
- d) Prochain Conseil d'Ecole : lundi 26.05. 2014 à 17 h 30.
- e) Prochain Conseil Municipal le 4 juillet 2014 à 18 h

La séance est levée à 20 h

Le Maire,
GIROT Thierry.